

La petite enfance au Grand Conseil

Normes attaquées

Dans le dernier SIT-info, nous avons informé du dépôt d'un projet de loi du PDC révisant à la baisse les exigences en matière de formation, de construction, de dotation et de conditions de travail dans les institutions de la petite enfance.

Le 7 mai 2010, c'est au tour du Grand Conseil d'avoir voté une motion similaire s'attaquant aux normes en matière d'équipements et de personnel, avec l'abstention notoire du Parti socialiste. Cette motion (M 1952) ne manquera pas d'avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'accueil des enfants et sur les mesures de protection de la santé et de la sécurité du personnel comme des enfants. Ces projets cherchent aussi à permettre la conclusion de conventions collectives de travail au rabais pour le personnel des crèches d'entreprise ou non subventionnées.

La motion "Institutions de la petite enfance: pour une nécessaire adaptation des normes au contexte actuel" a été renvoyée au Conseil d'Etat. Le Président du Département de l'instruction publique, Charles Beer, s'est engagé à préparer un projet de loi allant dans ce sens. Notre inquiétude est renforcée par le fait qu'au début 2010, le DIP a déjà décidé d'alléger les

directives concernant les formations requises pour exercer dans les institutions de la petite enfance, sans passer par la commission cantonale de la petite enfance.

Pour réaliser des économies

Ces projets visent à réaliser des économies. Ils masquent aussi les effets du concordat Harmos impliquant qu'environ 600 enfants resteront, à terme, un an de plus dans une institution de la petite enfance plutôt que d'intégrer l'école obligatoire. Ces mesures cachent également le manque

d'effort des collectivités publiques (Communes, Canton, Confédération) pour financer la création de places d'accueil répondant aux besoins des parents. La Confédération s'apprête à décider s'il convient de prolonger pour 4 ans la loi sur les aides financières à l'accueil extrafamilial au-delà de 2011 et à réduire drastiquement le montant alloué à la création de nouvelles places.

**Aujourd'hui,
la mission des
institutions de
la petite enfance
n'est plus uniquement
d'assurer la garde
des enfants
en l'absence
de leurs parents.**

Les intérêts des enfants mis de côté

Aujourd'hui, la mission des institutions de la petite enfance n'est plus uniquement d'assurer la garde des enfants en l'absence de leurs parents. Elle est aussi d'accueillir et de co-éduquer de jeunes enfants, tout en prenant en compte les appartenances culturelles de chacun; d'offrir aux enfants un contexte favorisant le développement de leur personnalité, leurs interactions avec le groupe et l'environnement; de prévenir d'éventuelles difficultés; d'accompagner les familles; d'intégrer des enfants à besoins spéciaux et encore de préparer la transition vers l'école. Cette mission sociale et éducative et l'évolution professionnelle qui la sous-tend ne sont pas prises en compte par ces projets, qui visent à augmenter le nombre d'enfants par adulte et à diminuer les exigences en matière de niveau de formation.

Appel à la mobilisation du personnel

Le personnel des institutions de la petite enfance du canton se réunira en assemblée générale le 10 juin 2010 pour décider des actions à entreprendre afin d'éviter ce retour en arrière manifeste. Les syndicats ont sollicité une rencontre avec le chef du Département et demandé que la commission cantonale de la petite enfance soit saisie du dossier.

Valérie Buchs